



PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
23 SEPTEMBRE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-TROIS du mois de SEPTEMBRE à VINGT heures.

Le Conseil Municipal de Sainte Mesme légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle COPETTI, Maire.

PRESENTS :

- | | |
|----------------------------|--|
| 1. Madame Isabelle COPETTI | 6. Monsieur Yves BERNIER |
| 2. Madame Hélène CHEVALIER | 7. Monsieur Martin BIETH |
| 3. Madame Sylvie MARGOT | 8. M. Christophe VANHOVE |
| 4. Mme Charlotte ROUSSELOT | 9. M. Alain DESCROIX |
| 5. Mme Élodie GUINARD | 10. M. Clément RICHOUX |
| | 11. M. Éric FREITAS (arrivée à 20h04') |

POUVOIRS : Mme Élise MANDON TCAKS à Mme Sylvie MARGOT, M. Franck MANDON à Mme Hélène CHEVALIER.

ABSENTS : M. Jonathan VITSE, M. Franck LAHITTE.

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. Alain DESCROIX.

~~~~~

**Date de convocation :** 12/09/2025

**Date d'affichage et de publication :** 29/09/2025 – [www.saintemesme.fr](http://www.saintemesme.fr)

~~~~~

Madame COPETTI déclare la réunion ouverte à 20 heures.

Elle demande aux élus présents qui confirment avoir reçu dans les délais, le procès-verbal de la dernière séance ainsi que l'ordre du jour de la présente réunion.

A sa demande, les élus acceptent l'inscription aux débats du jour, la phase 3 des travaux de réduction du ruissellement au Hameau de Denisy. Les conseillers ayant accepté l'ordre du jour est ainsi modifié :

1. **Approbation du PV de la réunion du 24/06/2025.**
2. **Information relative à la décision d'ajustement du budget 2025 dans le cadre de la fongibilité des crédits,**
3. **Décision modificative N° 1 du budget primitif 2025,**
4. **Adhésion au GIP Seine et Yvelines Environnement,**
5. **Autorisation de signature du devis GIP Seine et Yvelines Environnement concernant l'étude de réduction du ruissellement à Denisy,**
6. **Demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine Normandie,**
7. **Travaux de réduction du ruissellement à Denisy : Autorisation d'inscription de la dépense En 2026 Et demande de subvention Fonds Vert,**
8. **Demande de subvention au CD 78 dans le cadre du programme d'aide exceptionnel aux communes rurales de moins de 2000 habitants,**
9. **Ralliement de la procédure de négociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027 2030 du CIG,**
10. **Création de 2 postes d'agent recenseur pour l'année 2026,**

11. Changement de nom d'une voix – de « Chemin rural N°1 » à « Montée du Garde ».

03 08

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 JUIN 2025

Mme COPETTI rappelle les points débattus lors cette réunion. Aucune observation n'est formulée, **le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

03 08

INFORMATIONS RELATIVES A LA DECISION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2025 DANS LE CADRE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Le conseil municipal est informé de la décision d'ajustement des crédits budgétaires afin de permettre le remboursement à l'Etat de la taxe d'aménagement de 6 484,45€ encaissé sur le PC N°078569 20 C0002, devenu caduc.

DÉSIGNATION	DÉPENSES
INVESTISSEMENT	
TOTAL CHAP 10	-6 500 €
TOTAL CHAP 21	+6 500 €
TOTAL GÉNÉRAL	0,00 €

Les élus prennent acte de cette information.

03 08

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2025.

Arrivé de M. Éric FREITAS.

Il est demandé au conseil municipal de modifier les crédits budgétaires 2025 pour tenir compte :

- Des écritures comptables à réaliser pour les travaux d'enfouissement des réseaux du Petit Ste Mesme :
 - Annuité d'amortissement 2025 de la subvention de 134 908,94€ versée au SEY : 2 407,12€,
 - Régularisation de la recette perçue du SEY pour les travaux sur le réseau électrique : 269 817,88€.
- De la reprise sur amortissement du fonds de concours versé à la CAPY en 2010 soit 0.63€.

Ces écritures d'ordre entre section n'impactent pas la trésorerie de la commune.

- Inscrire les dépenses/recettes relatives à la phase 2 des travaux de ruissellement de Denisy :
 - Etude phase2 : 21 950€ HT - 26 340 TTC,
 - Subvention de l'agence de l'eau Seine Normandie 17 560€.

Pour cette opération, il est nécessaire d'équilibrer la section d'investissement par virement de crédit de la section de fonctionnement, pour 5307,12€.

Des recettes complémentaires de 7 714.24€ sont provisionnées pour équilibrer la section de fonctionnement ; et 5 100 pour la section d'investissement.

Ainsi présenté, le Maire qui donne la parole à M. DESCROIX qui expose les inscriptions issues de la maquette budgétaire :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal		
DM1 BP 2025		
Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
023 : Virement à la section d'investissement	5 307.12 €	
6811 : Dotations aux amortissements	2 407.75 €	
7811 : Reprises sur amortissements		0.63 €
73141 : Accise sur l'électricité		5 307.12 €

752 : Revenus des immeubles		2 407.12 €
Total FONCTIONNEMENT	7 714.87 €	7 714.87 €
INVESTISSEMENT		
021 : Virement de la section de fonctionnement		5 307.12 €
28041511 : Amort. Subv.	0.63 €	
458102 : RESEAUX PETIT SAINTE MESME	269 817.88 €	
21534 : Réseaux d'électrification		269 817.88 €
28041583 : Amortissement subventions		2 407.75 €
10222 : FCTVA		2 200 €
10226 : Taxe d'aménagement		2 900 €
1321 : Subvention non transférable		17 560 €
2128 : Autres agencements et aménagements	4 034.24 €	
21532 : Réseaux d'assainissement	26 340 €	
Total INVESTISSEMENT	300 192.75 €	300 192.75 €
Total Général	307 907,62 €	307 907,62 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de modifier le BP 2025 tel que présenté ci-dessus.

000 000

Les points numéros 4 ,5, 6 et 7 de l'ordre du jour concernent la réduction du ruissellement à Denisy.

- **ADHESION AU GIP SEINE ET YVELINES ENVIRONNEMENT (GIP SYE),**
- **AUTORISATION DE SIGNATURE DU DEVIS GIP SYE,**
- **DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE (AESN),**
- **TRAVAUX DE REDUCTION DU RUISSellement A DENISY: AUTORISATION D'INSCRIPTION DE LA DEPENSE EN 2026 ET DEMANDE DE SUBVENTIONS (AESN ET FONDS VERT).**

Exposé : Sainte Mesme fait partie des 5 communes sélectionnées dans tout le département des Yvelines Pour participer aux assises de l'eau.

L'objectif des assises de l'eau est de trouver des solutions à la problématique du ruissellement suite aux inondations qui ont touché fortement le territoire national à l'automne 2024.

Dans cette démarche les communes sont assistées par le Groupement d'Intérêt Public Seine et Yvelines Environnement (GIP SYE) en qualité de maitre d'œuvre.

La commune doit délibérer pour l'adhésion au GIP SYE et la désignation de ses représentants.

La contribution annuelle est de 200€ pour Sainte Mesme.

La phase 1 de réunions techniques (de novembre 2024 à juin 2025) :

Les causes identifiées au départ étaient focalisées sur l'autoroute et la SNCF et puis la méthode proposée, notamment par l'étude du bassin Versant a conduit à prendre de la hauteur.

On a pu identifier les autres sources de ruissellement et impliquer les exploitants forestiers et agriculteurs. Ils ont été force de proposition et ont même parfois trouvé un intérêt à agir.

La situation de Sainte Mesme est particulière car le sujet du ruissellement est très imbriqué avec la question des inondations par sortie de lit des cours d'eau. Le dialogue avec le service GEMAPI de la CART a été constructif et chacun a pu prendre sa part dans l'objectif commun de diminuer la vulnérabilité des habitations.

S'agissant du Moulin de Corpeau, après analyse concertée, les interventions seront exclusivement sur le cours d'eau, compétence GEMAPI. Il n'a donc pas fait l'objet d'analyse plus poussée par le GIP SYE à ce stade et est repris par la CART.

Le rapport technique permet de proposer des solutions d'aménagements visant la protection des habitations de Denisy.

Phase 2 de septembre à décembre 2025 : Le cout de la maitrise d'œuvre portée par la GIP SYE est subventionné à 80% par l'agence De l'eau Seine Normandie (AESN).

Phase 3 en 2026 : Les travaux d'aménagement seront quant à eux subventionner 90% ; 80% par l'AESN et 10% par l'État dans le cadre du Fonds Vert.

• **Tableau prévisionnel des dépenses et recettes**

RUISELLEMENT DENISY	MONTANT HT	TVA	TTC	RAC MAIRIE
MO	21 950,00 €	20%	26 340,00 €	
SUBVENTION AESN 80% DU HT	21 950,00 €		17 560,00 €	8 780,00 €
ESTIMATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT	181 907,00 €	20%	218 288,40 €	
SUBVENTION AESN 80% DU HT	181 907,00 €		145 525,60 €	
FONDS VERT 10% DU MONTANT DES TRAVAUX	181 907,00 €		18 190,70 €	54 572,10 €
TOTAL MO+TRAVAUX	203 857,00 €	20%	244 628,40 €	63 352,10 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- ✓ **D'adhérer au GIP SYE,**
- ✓ **De Désigné M. Alain DESCROIX titulaire et Mme Isabelle COPETTI Suppléante pour représenter Sainte Mesme,**
- ✓ **De solliciter les subventions auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie et de l'Etat pour le fonds vert,**
- ✓ **D'inscrire les crédits sur l'année budgétaire concernée,**
- ✓ **D'autoriser le Maire à signer tous documents s'y afférant.**

~~~~~

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CD 78 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE EXCEPTIONNEL AUX COMMUNES RURALES DE MOINS DE 2000 HABITANTS.**

Dans le cadre de ce programme, la commune pourrait bénéficier d'une subvention pour les travaux d'urgence réalisés cet été pour l'affaissement de la RD 168-DR166 et la mise à niveau des caniveaux.

Le cout des travaux pour la commune est de 17 395€ HT (20 874€ TTC).

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité demande une subvention de 12 177€, et autorise le Maire à signer tous documents s'y afférant.**

~~~~~

RALLIEMENT DE LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2027 - 2030 DU CIG.

Le CIG propose un nouveau contrat qui prend effet au 1 janvier 2027.

Comme pour tout groupement, la mutualisation permet de négocier des tarifs avantageux et de confier la procédure d'appel d'offres au porteur du marché. Pour cela l'assemblée délibérante doit donner mandat au centre de gestion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le CIG va engager début 2026 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,**
- ✓ **PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2027.**

~~~~~

## **CREATION DE 2 POSTES D'AGENTS RECENSEURS POUR L'ANNEE 2026.**

Les opérations de recensement de la population communale se dérouleront du 15 janvier au 14 février 2026.

Le recensement reste sous la responsabilité de l'Etat, mais les enquêtes sont faites par la commune.

La collecte impose la désignation par arrêté du maire d'un coordonnateur communal et d'agents recenseurs, étant donné que Sainte Mesme divisée en 2 districts.

Il est donc nécessaire de procéder à la création de postes d'agents recenseurs.

Le coordonnateur communal percevra une indemnité correspondant à la charge de travail supplémentaire et de l'exercice de sa responsabilité.

Le personnel communal nommé agent recenseur effectuera cette mission en dehors de ses horaires habituels de travail (soir, fin de semaine) et bénéficiera d'une indemnité pour travaux supplémentaires.

L'agent externe recruté en tant que vacataire sera rémunéré sur la base de 1.50€/ feuille de logement, 2.50€/ bulletin individuel, 15€/bordereau collectif et 50€/session de formation.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **Décide de créer 2 postes temporaires d'agents recenseurs pour la période indiquée,**
- ✓ **Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026.**
- ✓ **Charge le maire de la mise en œuvre de la présente délibération.**

❧ ❧ ❧

## **CHANGEMENT DE NOM D'UNE VOIX-DE « CHEMIN RURAL NUMERO UN À MONTEE DU GARDE.**

Pour une identification facilitée et pour se conformer à l'appellation d'usage utilisé par les riverains depuis plusieurs décennies, il est proposé au Conseil Municipal d'officialiser le changement de nom du chemin rural N°1 par le nom « Montée du Garde ».

Il sera procédé à la mise à jour des plans communaux, du tableau de classement de la voirie communale, ainsi qu'à la pose de la signalétique appropriée.

De même le changement de nom sera notifié à la DGFIP pour la mise à jour du cadastre,

**Le Conseil Municipal de Sainte Mesme, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de dénommer Le « chemin rural n° 1 », « Montée du Garde ».**

❧ ❧ ❧

## **INFORMATIONS DIVERSES.**

- **04 OCTOBRE :**
  - 1- Participation citoyenne présentée par l'adjudant-chef MORIN à 10h00 salle du conseil,
  - 2- Atelier numérique ouvert à tous à partir de 14h00.
- **11 OCTOBRE :**
  - Assises de l'eau (Hameau de Denisy : réunion publique à la salle polyvalente à 10h00.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20H53 mn.***

❧ ❧ ❧

**Le Maire de Sainte Mesme**  
**Isabelle COPETTI**

**Le/ La secrétaire de séance**  
**Alain DESCROIX**